

La Chambre s'est encore divisée :

Pour 32
Contre 4

ORDONNE', que le Blanc dans le dit *Bill* soit rempli avec les mots
" premier jour de Juillet prochain."

Mr. *Bourdages* a proposé, secondé par Mr. *Durocher*,

Que le dit *Bill* soit grossoyé.

Il s'en est suivi une division:

Pour 32
Contre 4

ORDONNE', que le dit *Bill* soit grossoyé.

Une Pétition de *James Strothers* et *Robert Gilmore*, Exécuteurs des dernières volontés et Testament de *Conrad Marsteller*, de son vivant résidant à *Montréal*, a été présentée à la Chambre par Mr. *Le Solliciteur Général*, laquelle a été reçue et lue;—EXPOSANT: Que les Supplians furent nommés Exécuteurs Testamentaires de feu *John Conrad Marsteller*, décédé le 17e. jour de Mai 1808, sans héritiers en cette Province, laissant les biens meubles et immeubles suivans, savoir : deux Emplacemens situés à *Montréal*, dans le Fauxbourg de *Sainte Marie*, avec les Maisons et Bâtimens dessus érigés, de plus les effets et autres biens meubles montant à cinq cens Livres.—Que le dit *John Conrad Marsteller* auroit par son Testament donné et légué les dits biens immeubles et tout le restant de son bien, (ses dettes et autres moindres Legs premièrement payés,) pour l'établissement d'une Maison d'Hospice, suivant le plan du Comte *Rumford*, telle qu'elle est établie à *Munich* en *Bavière*, et le dit Testateur auroit laissé aux Supplians la possession et jouissance des deux dits Emplacemens et Maisons pour deux années conditionnellement qu'ils feroient tous leurs efforts pour obtenir un Aête du Parlement Provincial pour l'établissement de la dite Maison d'Hospice.—Les Supplians désirant sincèrement voir le dit Testament